

HABITATION UNIFAMILIALE

02

(MAISON JUMELÉE, DUPLEX, TRIPLEX, MAISON EN RANGÉE ET PENSION DE FAMILLE)



SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS

- 1. Implantation**
- 2. Aménagement du site**
- 3. Accès extérieur**
- 4. Circulation horizontale intérieure**
- 5. Circulation verticale intérieure**
- 6. Salle de bains**
- 7. Cuisine**
- 8. Revêtements de sol**
- 9. Commandes et prises de courant**
- 10. Fenêtres**
- 11. Stationnement**
- 12. Garage**

Les petits bâtiments d'habitation comme les maisons jumelées, les duplex, les triplex, les maisons en rangée et les pensions de famille sont exclus du règlement d'application du Code de construction du Québec (CCQ), section 3.8., et ne sont donc pas tenus de se conformer aux normes de conception sans obstacle.

Cependant, si les propriétaires d'un bâtiment dont l'accessibilité n'est pas requise par la loi décident de le rendre accessible, ils doivent le faire conformément aux normes du CCQ.

Documentation complémentaire

Pour des critères de conception plus détaillés, consulter les fiches abondamment illustrées correspondant à chacun des sujets.

1. Implantation

La réglementation municipale doit être consultée par rapport aux aspects suivants :

- implantation de la maison et du garage (recul par rapport à la rue, niveau du rez-de-chaussée, etc.);
- hauteur à respecter (toiture, garage, etc.);
- exigences relatives à l'aménagement d'une rampe d'accès en façade.

Les renseignements concernant la topographie du terrain seront utiles.

Le garage se trouve idéalement au même niveau que le rez-de-chaussée.

2. Aménagement du site

- Les cheminements piétonniers (trottoirs) sont dépourvus d'obstacles, de marches et de ressauts et comportent une largeur d'au moins **1100 mm** et une pente inférieure ou égale à **1/20**.
- Des matériaux antidérapants solides, stables et continus comme les pavés unis, l'asphalte ou le béton sont utilisés pour les cheminements.
- L'aire de stationnement dispose d'une largeur d'au moins **5 m** et une pente d'au plus **1/20**.

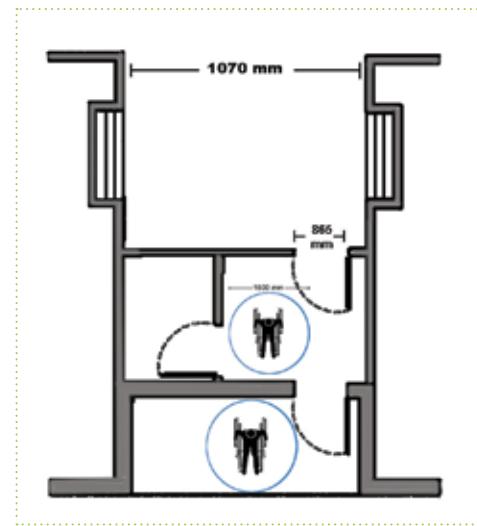


3. Accès extérieur

- Un palier horizontal d'au moins **1800 sur 1800 mm** se trouve devant les portes de l'entrée principale et des entrées secondaires.
- De préférence, les entrées principales et secondaires sont couvertes par un avant-toit.
- Les portes extérieures ont une largeur de **915 mm** et comportent :
 - un dégagement latéral de **750 mm** de largeur lorsque la porte est tirée dans le prolongement du mur, côté poignée de la porte;
 - un dégagement latéral de **300 mm** de largeur lorsque la porte est poussée dans le prolongement du mur, côté poignée de la porte;
 - une poignée de type à levier aussi appelé « **bec-de-cane** »;
 - un seuil biseauté d'une hauteur maximum de **13 mm**.
- Le vestibule comporte des dimensions minimales de **1500 sur 1500 mm**. De préférence, ces dimensions sont libres de tout obstacle, incluant le battement de toute porte.
- Prévoir la possibilité d'installer un ouvre-porte automatique.
- Lorsqu'une porte-fenêtre est installée :
 - prévoir une porte d'une largeur totale minimum de **2 m** offrant un passage libre d'environ **815 mm** lorsqu'un vantail est ouvert;
 - encastrer les rails dans le plancher ou ajouter des pièces biseautées de chaque côté du seuil.

4. Circulation horizontale intérieure

- De préférence, la largeur libre des corridors est de **1070 mm**.
- Les portes ont une largeur minimale de **865 mm** et comportent :
 - un dégagement latéral de **750 mm** de largeur lorsque la porte est tirée dans le prolongement du mur, côté poignée de la porte;
 - un dégagement latéral de **300 mm** de largeur lorsque la porte est poussée dans le prolongement du mur, côté poignée de la porte;
 - une poignée de type à levier;
 - lorsque nécessaire, un seuil plat biseauté d'une hauteur maximum de **13 mm**.

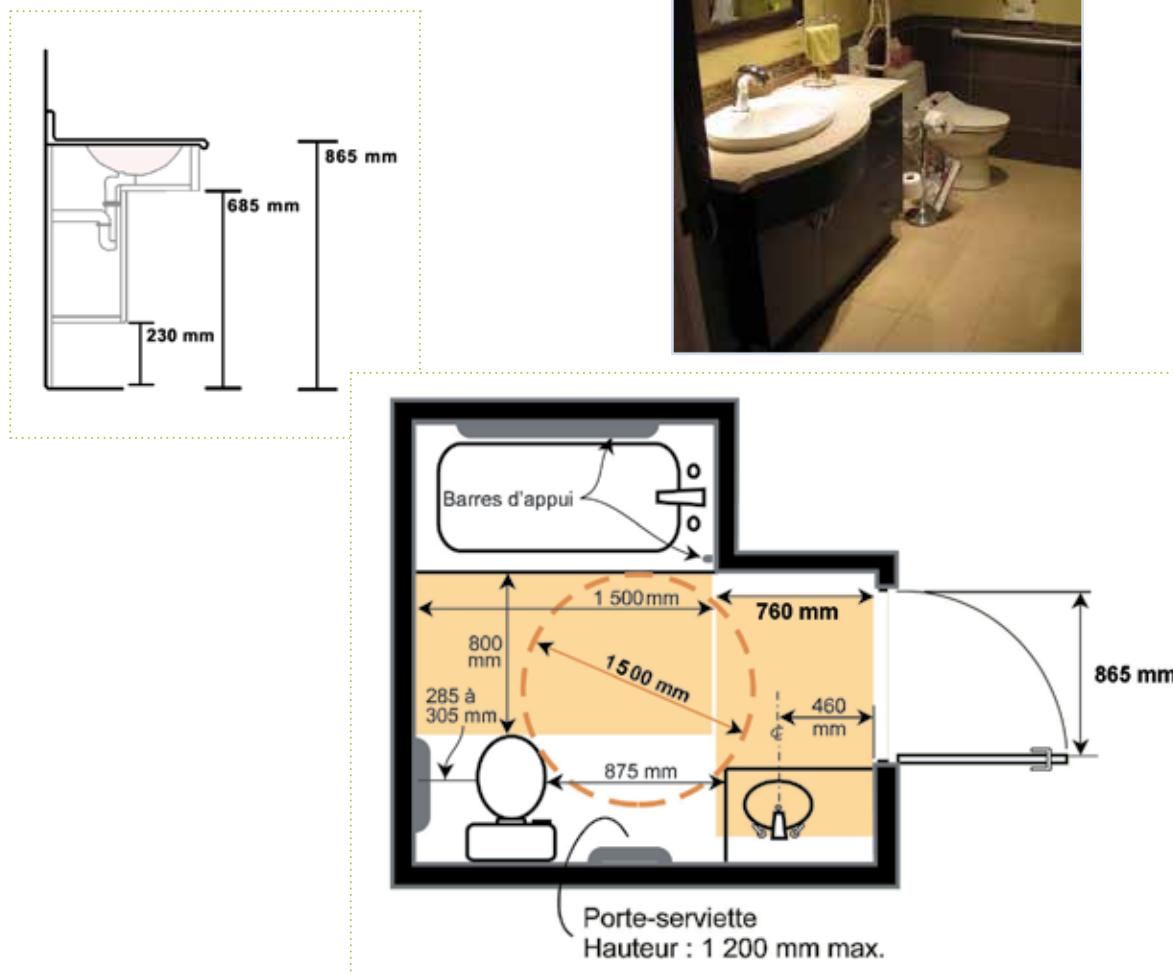


5. Circulation verticale intérieure

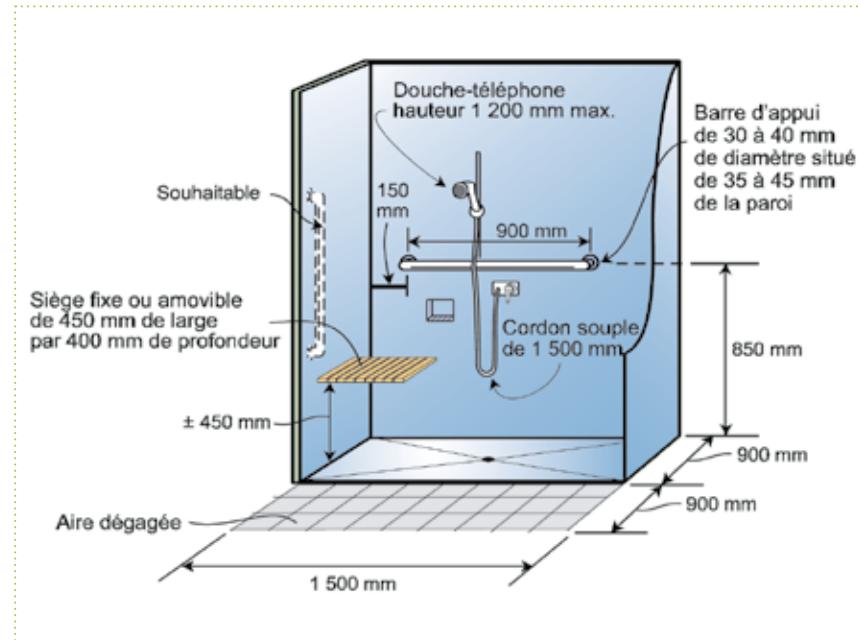
- Lorsqu'un escalier intérieur est aménagé :
 - prévoir un escalier en ligne droite, sans palier de changement de direction, d'une largeur minimale de **1220 mm** permettant l'installation d'une plate-forme d'escalier;
 - prévoir un espace de manœuvre de **1500 mm** en haut de l'escalier et d'au moins **2400 mm** au bas de l'escalier;
 - prévoir l'échappée requise (hauteur verticale libre) permettant le passage d'une plate-forme d'escalier et de son.
- Lorsqu'une plate-forme élévatrice verticale intérieure est installée :
 - choisir un emplacement judicieux pour la plate-forme;
 - prévoir un espace d'environ **2000 sur 1800 mm** pour la construction de la gaine verticale;
 - prévoir une aire de manœuvre d'au moins **1500 mm** de diamètre libre de tout obstacle devant les portes palières;
 - la construction de la gaine, le type de portes palières et leur installation doivent être approuvés par l'installateur de la plate-forme élévatrice.

6. Salle de bains

- Prévoir une aire de manœuvre de **1500 mm** de diamètre libre de tout obstacle devant les appareils et les équipements.
- Pour la toilette :**
 - positionner l'axe de la toilette à au moins **460 mm** de tout aménagement adjacent (mur, lavabo, baignoire, etc.);
 - prévoir un modèle allongé avec cuvette de **400 mm** de hauteur.
- Pour le lavabo :**
 - prévoir un lavabo encastré dans un comptoir ou un lavabo semi-encastré permettant le dégagement d'un espace en dessous d'au moins **685 mm** de hauteur et de **760 mm** de largeur;
 - installer une robinetterie à levier central, un vidage désaxé avec siphon près du mur et isoler thermiquement la tuyauterie d'alimentation en eau chaude.
- Prévoir un espace de rangement adjacent au lavabo sous forme de tiroirs avec poignées en forme de **D**.
- Prévoir une plinthe de **180 mm** de hauteur et de **150 mm** de profondeur au bas des armoires.



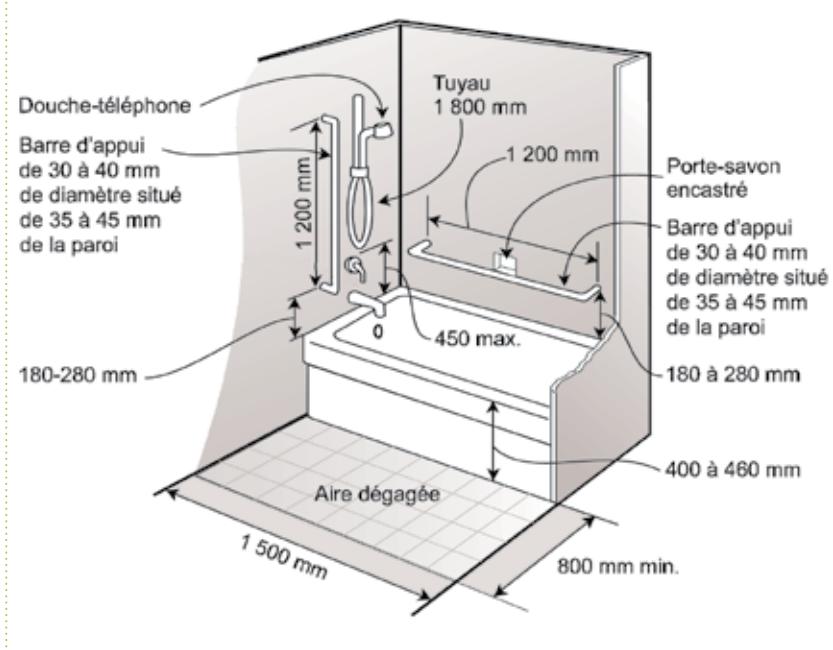
6. Salle de bains (suite)



Douche sans seuil

Pour la baignoire ou la douche :

- prévoir un fond antidérapant;
- installer une robinetterie à levier central de type équilibrEUR de pression, incluant une douche-téléphone avec conduit flexible sur glissière.
- Prévoir un miroir ordinaire derrière le lavabo (pas de miroir incliné) de **915 mm** de hauteur installé à partir de **915 mm** du sol.
- Prévoir un fond de clouage en contreplaqué aux murs adjacents à la toilette et à la baignoire pour l'installation éventuelle de barres d'appui.
- Installer une céramique de plancher antidérapante non vernissée.



7. Cuisine

- Prévoir une aire de manœuvre de **1500 mm** de diamètre devant les comptoirs, les espaces de rangement et les appareils.
- Prévoir une plinthe de **180 mm** de hauteur et de **150 mm** de profondeur au bas des armoires.
- Prévoir un dégagement en dessous de l'évier et de la plaque chauffante d'au moins **685 mm** de hauteur et de **760 mm** de largeur.
- Prévoir un module vertical d'au moins **760 mm** de largeur pour l'installation d'un four encastré.
- Installer les contrôles de la hotte et du ventilateur en fascia du comptoir.



Tiroirs coulissants

FICHES COMPLÉMENTAIRES

Pour des critères de conception plus détaillés, consulter les fiches correspondantes à chacun des sujets et qui sont abondamment illustrées.



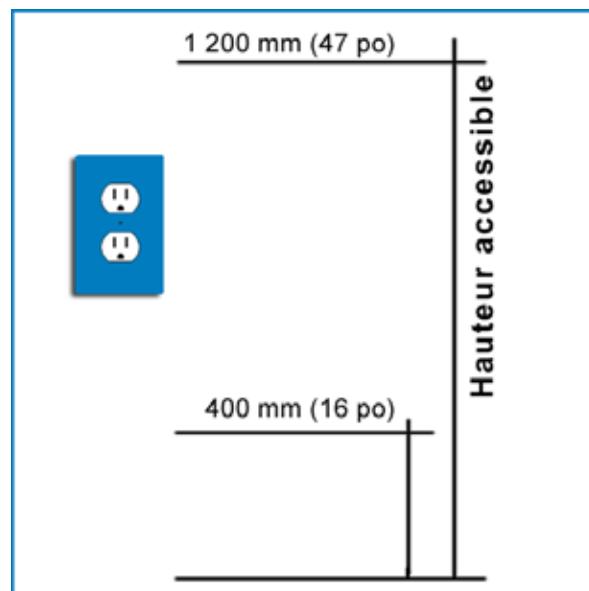
Plaque de cuisson

8. Revêtements de sol

- Prévoir des revêtements sol solides, stables et antidérapants. Ne pas polir.
- Privilégier le bois franc, le terrazzo et le ciment. Éviter le tapis et la céramique non antidérapante. Les tapis doivent être solidement fixés et de poils ras.
- Idéalement : aucun tapis.
- Lorsqu'un changement de revêtements de sol demande l'installation d'un seuil biseauté, la dénivellation entre deux revêtements de sol adjacents est d'une hauteur d'au plus **13 mm**.
- Installer une céramique de plancher antidérapante non vernissée.

9. Commandes et prises de courant

- Les commandes sont situées à plus de **300 mm** du coin intérieur d'un mur et sont installées :
 - à au plus **1070 mm** du plancher pour les interrupteurs et les prises de courant murales placées au-dessus d'un comptoir;
 - à au plus **1200 mm** du sol pour les thermostats, les interphones, les disjoncteurs, l'interrupteur principal de courant et le panneau de contrôle du système d'alarme anti-intrusion;
 - à au moins **460 mm** du sol pour les prises de courant murales et les prises de téléphone.



Interrupteur lumineux de type à bascule

- Les commandes sont faciles à manipuler d'une seule main et les informations sont en gros caractères faciles à lire.
- **Les interrupteurs lumineux de type à bascule sont recommandés.**
- Une prise de courant murale est requise à côté de chaque prise de téléphone.



10. Fenêtres

- Choisir un modèle de fenêtres à battants et manivelle.
- La base des fenêtres est à une hauteur comprise **entre 250 mm et 710 mm** du sol.
- La poignée et le mécanisme de verrouillage sont situés **entre 610 mm et 1070 mm** du sol.
- Prévoir un système de verrouillage avec poignée large, fonctionnant en tandem pour les fenêtres nécessitant deux verrous sur la hauteur.



Les poignées recommandées sont de type levier longues d'au moins **100 mm** permettant d'insérer et d'utiliser toute la main.

MANIVELLE
NON RECOMMANDÉE



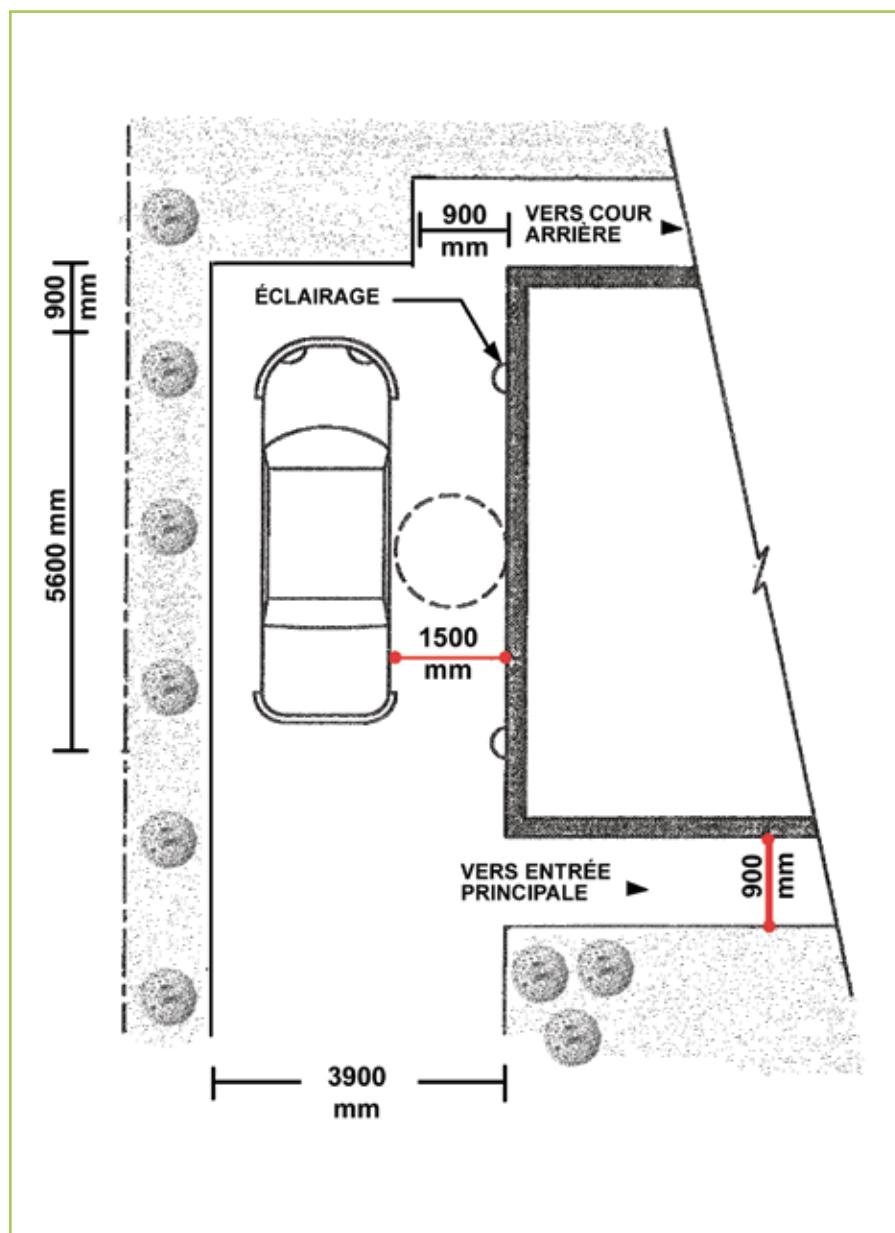
POIGNÉE
RECOMMANDÉE



11. Stationnement

- Place de stationnement d'au moins **3900 mm** de largeur.
- Cheminement de **900 mm** de largeur à l'extrémité de la place de stationnement.
- Éclairage général de **100 lux**.
- Revêtement stable, solide et uniforme.

Exemple de place de stationnement



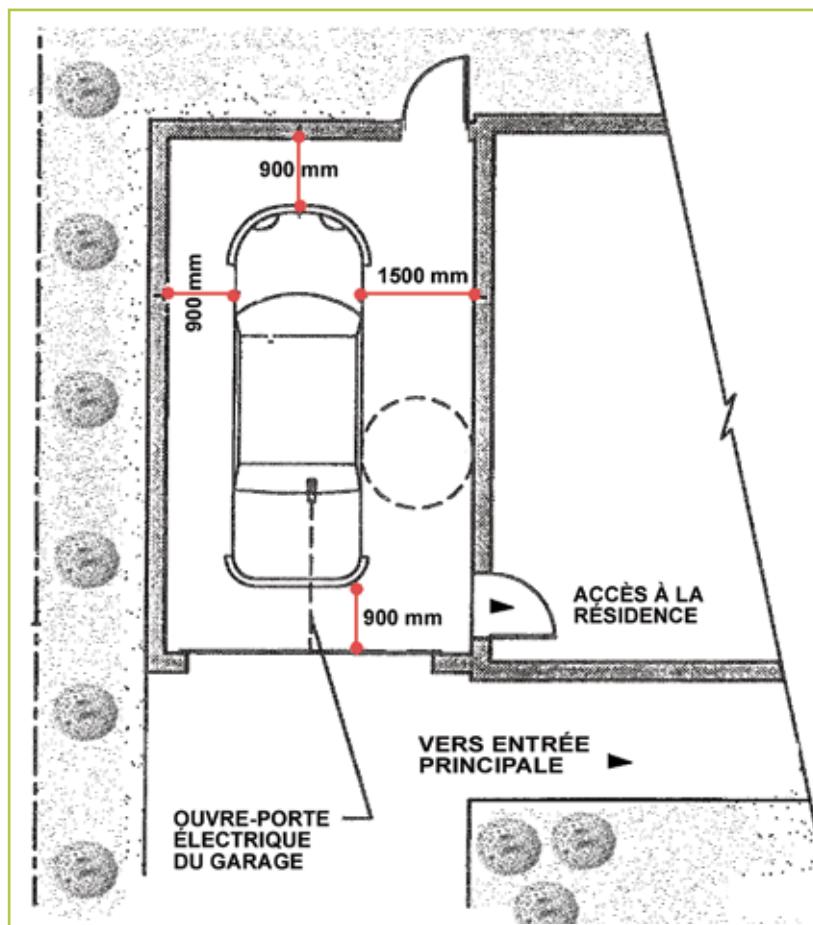
12. Garage

Un accès direct à la résidence est prévu à partir du garage. Ce dernier peut être en demi sous-sol ou de plain-pied selon l'agencement entrée et vestibule choisi.

La hauteur libre dans le garage devrait être d'au moins **2300 mm**.

Les dimensions intérieures du garage :

- Aire de manœuvre de **1500 mm** de diamètre d'un côté du véhicule.
- Passage libre de **900 mm** sur les trois autres côtés.
- Portes de **865 mm** de largeur avec seuil biseauté d'au plus **13 mm**.
- Poignée à levier à **940 mm** du sol.
- Prise de courant placée en haut de la porte d'entrée de la maison, côté intérieur du garage, permettant l'installation d'un éventuel ouvre-porte automatique.
- **La porte devrait être automatisée et actionnée par une commande à distance.**





Sources

Comité consultatif de la politique d'accessibilité universelle de la Ville de Victoriaville. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Code de construction du Québec*, Chapitre 1 – Bâtiment, [En ligne], Éditeur officiel du Québec, 2000, mis à jour en janvier 2012. [www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/B_1_1/B1_1R2.HTM] (Consulté le 1^{er} février 2012).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Normes de conception sans obstacles* (sic) : *guide d'utilisation*, [En ligne], 2005, mis en jour en novembre 2010. [www.r bq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf] (Consulté le 1^{er} février 2012).

LANCTÔT, Sophie. *La sécurité en cas d'incendie pour les personnes à mobilité réduite vivant en milieu résidentiel*, Société Logique, Société canadienne d'hypothèques et de logement et Société d'habitation du Québec, [En ligne], 2000. [www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021268.pdf] (Consulté le 1^{er} février 2012).

RATELLE, Agathe, Line LEMAY et Susanne KREIS. *Critères d'accessibilité répondant (sic) aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle*, Institut Nazareth et Louis-Braille et Société Logique, [En ligne], 2003. [www.inlb.qc.ca/modules/pages/index.php?id=63&langue=fr] (Consulté le 1^{er} février 2012).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. *Solutions applicables à la conception de logements accessibles et adaptables*, [En ligne], 1996. [<https://www03.cmhc-schl.gc.ca/catalog/productDetail.cfm?cat=123&itm=26&lang=fr&fr=1328111495699>] (Consulté le 1^{er} février 2012).

Fiches complémentaires

Fiche-conseils 05 : Rampe d'accès

Fiche-conseils 07 : Escalier

Fiche-conseils 08 : Ascenseur et appareils élévateurs

Fiche-conseils 09 : Cuisine

Fiche-conseils 10 : Salle de bains, douche et barres d'appui

Fiche-conseils 11 : Chambre et espaces de rangement

Fiche-conseils 12 : Corridors, portes, seuils, fenêtres et revêtements de sol

Fiche-conseils 13 : Quincaillerie, robinetterie et éclairage

Fiche-conseils 14 : Commandes, prises de courant, équipements de contrôle et de service

Fiche-conseils 17 : Sécurité incendie

HABITATION UNIFAMILIALE

02

(MAISON JUMELÉE, DUPLEX, TRIPLEX, MAISON EN RANGÉE ET PENSION DE FAMILLE)



RÉSUMÉ — HABITATION UNIFAMILIALE

- Pente : 1/12 maximum; privilégier entre 1/16 et 1/20.
- Largeurs des portes extérieures et intérieures, vestibule, corridors et aire de manœuvre.
- Escalier et plate-forme élévatrice.
- Salle de bains.
- Cuisine.
- Revêtements de sol.
- Commandes et prises de courant.
- Fenêtres : hauteur, largeur, poignées et verrous.
- Stationnement : cheminement, éclairage et revêtement.
- Garage : cheminement, éclairage et porte automatique.

NOTES
